

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

I. Contexte général

La commune d'Echillais compte 3575 habitants, ce qui confirme une progression raisonnable de la population.

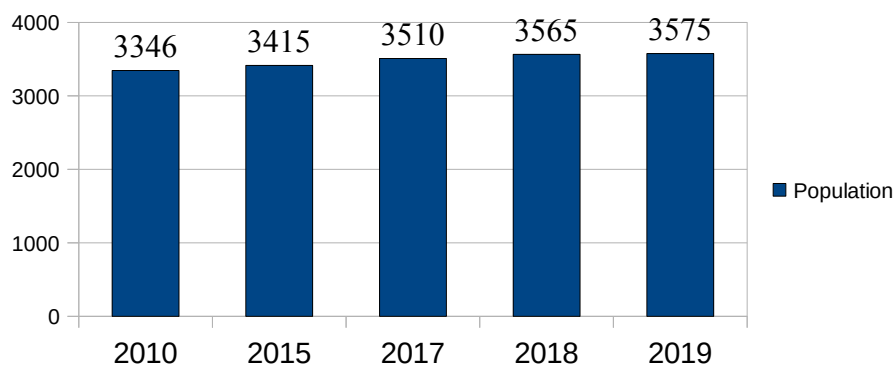
La commune doit continuer d'afficher sa volonté d'être particulièrement attentive aux structures d'accueil de ses enfants et de ses jeunes. Elle devra continuer de l'être également tant dans les domaines éducatif, sportif et associatif. En lançant cette année une étude sur les perspectives de développement et d'aménagement de son centre bourg, elle affiche sa volonté de répondre aux attentes liées aux besoins d'équipements nouveaux à la hauteur d'une commune dont la population se renouvelle et continue de progresser.

Compte tenu des obligations faites aux communes de plus de 3500 habitants dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, la commune affirme sa volonté d'essayer d'atteindre les objectifs en matière de logement social.

Elle doit le faire en maîtrisant les grandes lignes de ses budgets et dans le cadre d'une large concertation et d'une totale transparence quant à son fonctionnement municipal

- **Population communale (Source INSEE)**

Echillais se place toujours parmi les communes en pleine croissance démographique avec une augmentation de la population + 6,85% entre 2010 et 2019. L'ouverture à l'urbanisation de la ZAC de la Tourasse est l'un des facteurs contribuant à cet essor démographique. La réalisation de 51 logements sociaux sur le domaine de la Tourasse dont les premières livraisons interviendront en juin 2020 devrait conforter cette tendance.



Les derniers éléments socio-démographiques connus sont ceux de 2017 :

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	3.510 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	1.962			
Part des foyers non imposables	57,8 %	55,6 %	56,9 %	56,2 %
Revenu fiscal moyen par foyer	25.109	26.497	26.071	26.808

(source Analyse des Équilibres Financiers Fondamentaux (AEFF) de la DGFIP 2017)

II. Détail des sections

Le budget primitif est établi en tenant compte du vote du compte administratif 2018. Il reprend donc les résultats 2018 à savoir : un excédent en section d'investissement de 74 031,88 €, et un excédent en section de fonctionnement d'un montant de 448 017,15 € affecté en totalité en section d'investissement.

1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 356 237,00 €. En 2018 elle était de 2 337 901,30 €.

1.1. Recettes de fonctionnement

Libellé	Total budget 2018	Total budget 2019	Variation en €
013 – Atténuations de charges	30 000,00	30 000,00	0,00
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	166 800,00	172 100,00	5 300,00
73 – Impôts et taxes	1 398 606,00	1 480 891,00	82 285,00
74 – Dotations, subventions et participations	613 700,00	619 650,00	5 950,00
75 – Autres produits de gestion courante	26 500,00	22 500,00	-4 000,00
76 – Produits financiers	100,00	100,00	0,00
77 – Produits exceptionnels	79 795,30	7 300,00	-72 495,30
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 783,70	23 696,00	-4 087,70
Totaux	2 343 285,00	2 356 237,00	12 952,00

1.1.1. Réforme de la taxe d'habitation

La loi de finances pour 2019 prévoit la deuxième tranche de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages sous forme de dégrèvement.

Ce dégrèvement est transparent pour les collectivités territoriales : l'Etat se substitue purement et simplement au contribuable. Les collectivités continuent à bénéficier ainsi de la dynamique des bases fiscales jusqu'en 2020.

Les seuils d'éligibilité au dégrèvement sont fonction du revenu fiscal de référence (RFR)

Dégrèvement total d'ici à 2020	RFR pour une part	Pour les deux ½ parts suivantes	Par ½ part supplémentaire
	27 000 €	8 000 €	6 000 €

1.1.2.Revalorisation des bases fiscales

La revalorisation légale des bases fiscales sera adossée à l'inflation constatée en 2018, à savoir 1,8%

1.2.Dépenses de fonctionnement

Désignation	Total budget 2018	Total budget 2019	Variation en € 2019
011 – Charges à caractère général	532 050,00	553 700,00	21 650,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	991 300,00	1 044 500,00	53 200,00
014 – Atténuations de produits	500,00	2 500,00	2 000,00
65 – Autres charges de gestion courante	338 600,00	302 300,00	-36 300,00
66 – Charges financières	106 000,00	113 250,00	7 250,00
67 – Charges exceptionnelles	18 750,00	5 600,00	-13 150,00
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	509,00	1 000,00	491,00
023 – Virement à la section d'investissement	324 985,00	296 560,00	-28 425,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 591,00	36 827,00	6 236,00
Totaux	2 343 285,00	2 356 237,00	12 952,00

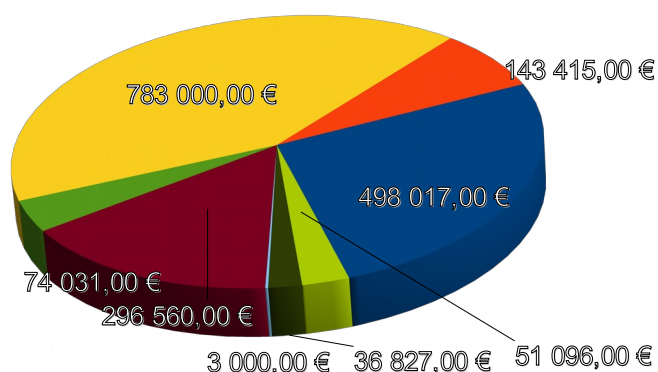
La collectivité verse une aide au budget du CCAS d'un montant de 6 500,00 €.

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 885 946 € ;

2.1 Recettes d'investissement

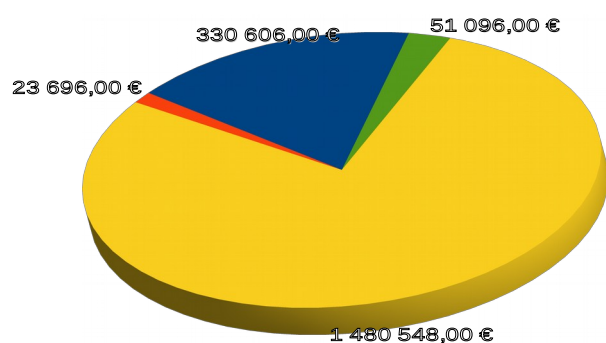
Le résultat 2018 de la section de fonctionnement, pour un montant de 448 017,15€, a été affecté en totalité à la section d'investissement.



- 10 – Dotations, fonds divers et réserves
- 13 – Subventions d'investissement reçues
- 16 - Emprunts
- 001 – Excédent d'investissement reporté
- 021 – Virement de la section de fonctionnement
- 024 – Produits des cessions d'immobilisations
- 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 041 – Opérations patrimoniales

- Réhabilitation de la mairie :
 - ✓ Un emprunt de 783 000,00 €
 - ✓ Une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'un montant de 98 823,93 € calculée sur une dépense subventionnable de 691 076,42 € HT

2.2 Dépenses d'investissement



- Emprunt
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Opération d'équipement
- Opérations patrimoniales

Les principaux projets pour l'année 2019 sont :

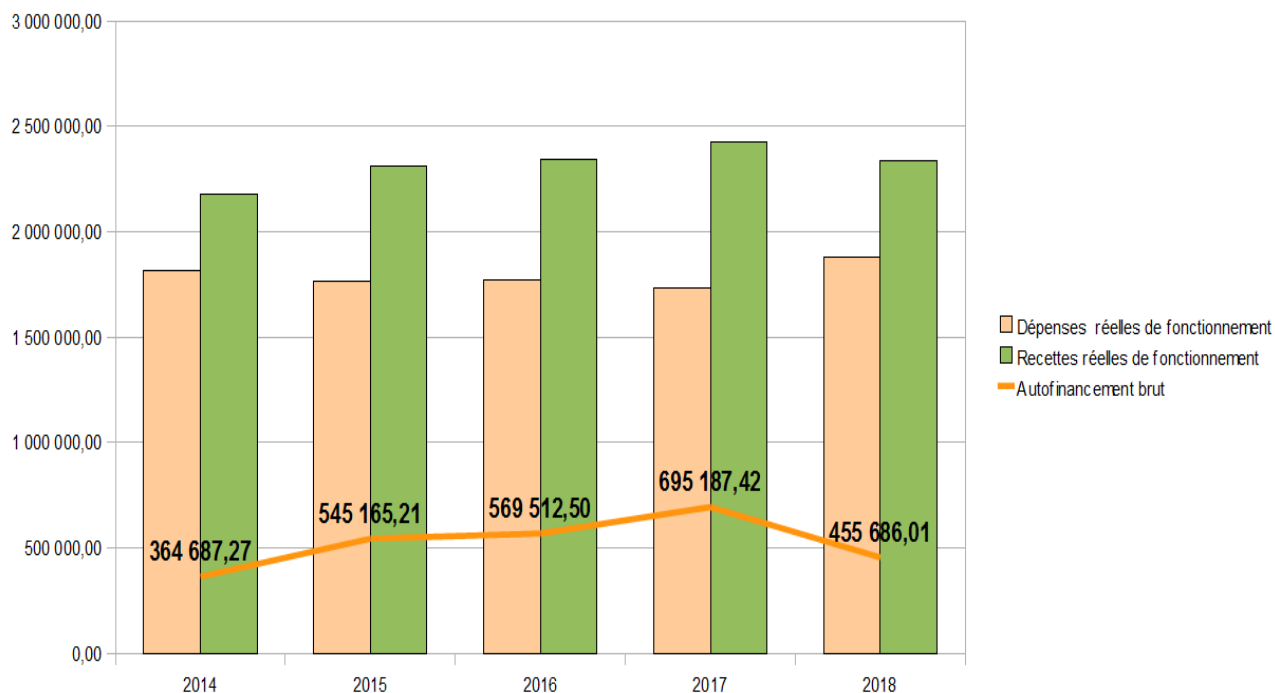
- **Fin de la révision du PLU** : 9 536,00 €
- **Travaux de la mairie et honoraires** : 888 519,00 €
- **Etude accessibilité la poste** : 5 000,00 €
- **Acquisitions diverses** (logiciels, matériels informatiques, site internet) : 31 238,00 €
- **Acquisition d'un véhicule** : 10 000,00 €
- **Réalisation d'une étude pour l'aménagement de l'espace Cœur de Bourg** : 58 000,00 €
- **Divers travaux de voirie** : 180 704,54 € dont travaux d'éclairage public pour 18 794,54 €, travaux et études rue des Ouches (2ème partie) 127 000,00 €, signalisation (peinture et panneaux) 18 491,00 €, travaux divers pour 16 419,00 €
- **Bâtiments scolaires** : 81 293 € :
 - ✓ **Ecole maternelle** : 20 000,00 € pour la réparation de la toiture du dortoir, 40 000,00 € pour l'amélioration énergétique d'une classe, changement d'un chenau pour 6 000,00 €, acquisition de divers matériels pour 6 170,00 €
 - ✓ **Ecole élémentaire** : changement d'une porte et pose de stores pour 7 773,00 €, acquisition de matériel divers : 1 350,00 €
- **Restaurant scolaire** : 61 250 € remplacement des élément de la cuisine pour 60 000,00 € , remplacement tête thermostatiques pour 1 1000,00 €
- **Le foyer-salle des sports** : achat tables, aspirateur extincteur pour 1 780,00 €
- **Atelier communal** : Acquisition matériels divers pour 2 414,00€
- **Environnement-terrains** : 60 210,00 € dont 30 000,00 € aides aux particuliers pour la création de logements sociaux, 20 000,00 € pour le renouvellement du skate parc, 3 600,00 € pour l'achat de bancs, et 6 610,00 € pour le réaménagement du terrain de boules
- **Espace cinéraire-cimetière** : 35 139 € pour la réalisation de cavurnes et la réfection du mur d'enceinte coté rue du Gros Chêne
- **Locaux associations** : 5 144,00 € pour le remplacement de portes du bâtiment associatif Place Uettingen
- **Terrain de football** : 11 604,46 € pour la réalisation de sanitaires PMR et la création de stationnement et d'un accès piétonnier,
- **Église**, : 37 716,00 € restauration du tableau pour 3 950,00 € pose d'un protection parafoudre pour 882,00 €, travaux sur toiture pour 32 884,00 €
-

III. Budgets consolidés

Budget	section	Année 2018	Année 2019 (dépenses)
Principal	Fonctionnement	2 337 901,30 €	2 356 237,00 €
	investissement	1 358 080,18 €	1 885 946,00 €
CCAS	Fonctionnement	13 080,33 €	11 476,00 €
	investissement	1 500,00 €	239,00 €
Total		3 710 561,81 €	4 253 898,00 €

IV. L'autofinancement brut

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

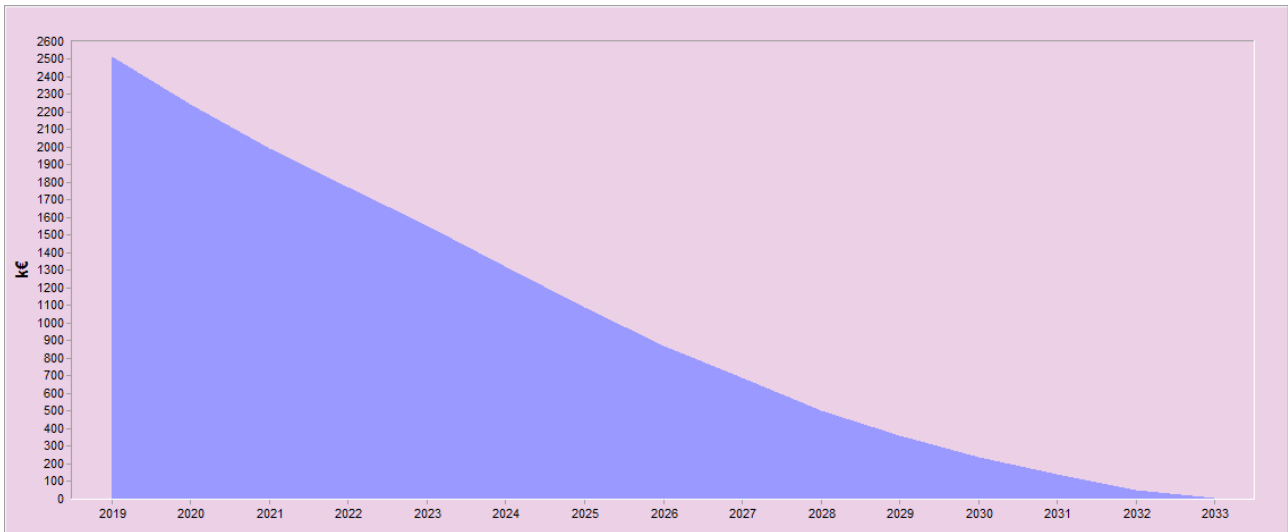


V. Endettement de la commune

Calculé sur le nombre d'annuités qu'il faudrait, à partir du résultat, pour rembourser la dette. A ce jour, et compte-tenu du résultat 2018, il serait de 5,61 années.

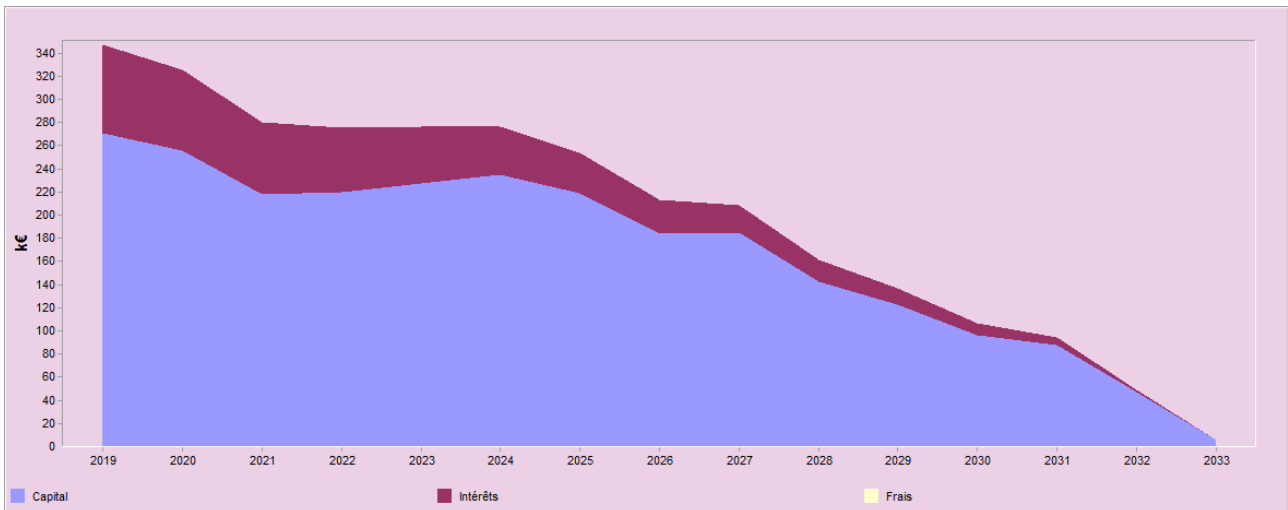
Évolution de l'encours de la dette

Le capital restant dû au 1er janvier 2019 est de : 2 516 440,57 €



Évolution des remboursements par année

Au 1er janvier 2019 l'annuité de remboursement d'emprunt est de 347 197,63 €



VI. Principaux ratios

	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	705.959	201	226	199	200
Résultat comptable = A - B = R	576.852	164	152	132	135
Produits de fonctionnement réels	2.337.446	666	1.099	998	1.017
Charges de fonctionnement réelles	1.711.058	487	896	821	838
Capacité d'autofinancement brute = CAF	626.387	178	203	177	179
Produits de cessions d'immobilisations	68.800	20	24	23	28
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	390.639	111	132	96	99
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	390.639	111	132	96	102

(source AEF de la DGFIP 2017)

- (1) refinancements de dettes déduites sur le compte 166 a été renseigné
 (2) les opérations d'ordre budgétaire son retraitée.)

VII. Niveau des taux d'imposition

Les valeurs de 2019 sont :

Taxes	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxes d'Habitation	9,79	9,79	10,08	10,23	10,33	10,33
Foncier Bâti	17,84	17,84	18,38	18,65	18,84	18,84
Taxes foncier non bâti	73,97	73,97	74,51	75,51	76,37	76,37

VIII. Effectif de la collectivité

- **par catégorie**

Nombre d'agents		Au 31/12/2018	Taux en %
			31
dont	Titulaires	25	80,65
	Stagiaires	3	9,68
	Contractuels	0	0,00
	Emplois aidés	1	3,23
	Emplois saisonniers/ Agents remplaçants/ apprentis	2	6,45

- **Évolution de la masse salariale**

Les mesures nationales concernant les fonctionnaires.

En octobre 2017, un accord a été signé entre le Gouvernement et les organisations syndicales sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) dans la fonction publique.

Cette réforme, qui devait entrer en vigueur dès 2018, a été repoussée d'une année par le Gouvernement.

Elle entrera donc en application en 2019.

Cette réforme comporte notamment une revalorisation indiciaire pour les agents de catégorie B et C ;

<i>Désignation</i>	<i>Budget 2017</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Budget 2019</i>
012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 039 300,00 €	991 300,00 €	1 044 500,00 €

IX. Conclusion

La commune d'Echillais devra poursuivre ses efforts dans la maîtrise de ses finances tout en étant attentive à son développement et en s'efforçant de proposer une haute qualité de services pour le bien être de sa population.

Au travers le développement et les actions menées sur le territoire, la commune d'Echillais, devra également conforter son positionnement au sein de la Communauté d'Agglomération "Rochefort-Océan"